



Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 24 Janvier 2022

25 Janvier 2022

Lors de sa séance du lundi 24 janvier 2022, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Rapports des commissions

- a) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 20 septembre 2021. Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente.
- b) Rapport du Conseil de fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 3 novembre 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée.
- c) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 6 décembre 2021. Mme Claire THIBAUT BULLIARD. Présidente.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 (après validation).**

Délibérations

Pas de délibération.

Motions

Pas de motion.

Résolution

Pas de résolution.

PRESTATION DE SERMENT DE MADAME MERET BLANC

Vu la démission de M. Jérôme JACQUIER au 31 décembre 2021 ;

Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale de Mme Meret BLANC ;

Vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 17 décembre 2021 ;

Vu l'article 8, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111) ;

il a été procédé par Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance plénière du lundi 24 janvier 2022, à l'assermentation de Mme Meret BLANC, nouvelle Conseillère municipale remplaçant M. Jérôme JACQUIER, démissionnaire.

PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR ONUR VON BURG

Vu la démission de Mme Yvonne GUSTAFSON au 31 décembre 2021 ;

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal de M. Onur VON BURG ;

Vu la réception de l'ampliation de l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 janvier 2022, relatif à l'élection de M. Onur VON BURG à la fonction de Conseiller municipal de la Commune d'Anières ;

Vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 12 janvier 2022 ;

Vu l'article 8, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111) ;

il a été procédé par Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance plénière du lundi 24 janvier 2022, à l'assermentation de M. Onur VON BURG, nouveau Conseiller municipal remplaçant Mme Yvonne GUSTAFSON, démissionnaire.

ELECTION DE LA SECRETAIRE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu que la secrétaire du Conseil municipal, Mme Dominique LAZZARELLI, a fait valoir son droit à la retraite dès le 1^{er} février 2022 ;

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A l'unanimité

- **Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale**

en qualité de **secrétaire du Conseil municipal** pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 mai 2022.

Cette élection n'est pas soumise à référendum.

Objets renvoyés aux commissions du Conseil municipal pour étude

Le dossier de l'évolution législative de la 5G a été renvoyé en commission « assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.

✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.